par des marchandises, des voyageurs ou des troupes selon la destination du navire. On voit qu'à ce point de vue rien n'est plus désirable.—Mais combien l'agriculture aurait à se féliciter du succès ! l'industrie vinicole, qui éprouve tant de souffrances et dont les produits sont à si bas prix, faute de débouchés, trouverait un allégement à ses misères.

—Les attentats individuels en Irlande paraissent avoir redoublé dans ces derniers temps, principalement dans les comtés de Westmeath et de Tipperrary. Les magistrats de ces deux provinces ont fait, il y a quelques jours, un appel au vice-roi d'Irlande, lord Heytesbury, pour réclamer une intervention plus active du pouvoir exécutif. Dans leur adresse, ils disaient que les attaques contre la vie des citoyens avaient même changé de nature ; que ce n'étaient plus seulement un système de vengeances agraires, mais que c'était devenu un système d'assasinats privés qui défiait tous les efforts de la loi pour l'atteindre ; qu'aucune condition, si humble qu'elle fût, n'en mettait à l'abri ; que la misérable cabane du paysan n'était pas plus épargnée que la maison du *landlord* et que la province était au pouvoir d'une bande d'assassins à gages qui défiaient toutes les recherches.

Le lord-lieutenant ayant répondu, comme toujours, qu'il déplorait ces malheurs et qu'il soumettrait les demandes qui lui étaient faites à la considération du gouvernement, les magistrats ont fait alors un appel au peuple de l'Angleterre, et les journaux de Londres nous apportent aujourd'hui ce document. Les passages suivans, que nous en reproduisons, donnent une idée effrayante de l'état de ce pays :

" Les Anglais, dit cette adresse, vivant dans un pays où de pareils actes sont en horreur, et où tout le monde s'unit comme un seul homme contre le meurtrier, ne peuvent se faire une idée de la terrible influence qu'exerce la menace constante d'un assasinat toujours suspendu sur votre tête. Le paysan irlandais occupe une cabane de chaume, presque toujours avec une porte fragile ; et, sans aucune probabilité de pouvoir échapper, il reste, avec sa famille, exposé pendant de longues nuits d'hiver à la vengeance des bandits dont il peut avoir enfreint les lois. Ainsi avoir déposé comme témoin devant des juges est presque un arrêt de mort certain. Ceux qui déposent ne sont déterminés à le faire que par des espérances de récompenses et des promesse de protection. Ils sont obligés de quitter leur foyer, leur pays, leurs amis, et souvent la vengeance s'exerce sur les parens qu'ils laissent derrière eux."

Les magistrats irlandais exposent ensuite que dans le Tipperary seulement, depuis le mois d'août 1844 jusqu'au mois de février 1845, en six mois, il y a eu dans ce comté seize tentatives de meurtres, et cinquante-deux cas de coups de feu tirés dans les maisons et de vols à main armée. Ils demandent que le gouvernement se fasse donner des pouvoirs pour mettre, dans certains cas, des districts en état de siège, et que le district dans lequel un meurtre aura été commis ait à payer une amande à titre d'indemnité à la famille de la victime. Les magistrats auraient ainsi le droit de faire visiter toutes les maisons ; les individus absens de chez eux ou trouvés hors de leur résidence habituelle seraient obligés de rendre compte d'eux-mêmes ; et comme les auteurs des crimes sont généralement des étrangers, on finirait par les trouver ou par les éloigner.

IBRAHIM-PACHA.

Ibrahim-Pacha a débarqué à Toulon le 26. Transporté par le canot amiral, il est descendu dans l'arsenal, où l'attendait un nombreux cortège d'officiers de toutes armes. Le 3e. régiment d'infanterie de marine formait la haie dans cet établissement, et le 29e de ligne de la porte de l'arsenal à l'hôtel de la préfecture maritime ;

Ibrahim-Pacha, qui marchait en tête du cortège, était mis avec un luxe tout à fait oriental ; son costume était littéralement couvert d'or. Il portait un riche bonnet grec et sur sa poitrine une plaque garnie de diamans. Derrière lui venaient quatre hauts personnages presque aussi richement vêtus que lui et qui étaient suivis de plusieurs nègres portant de longues pipes. La figure d'Ibrahim, assez commune, est cependant intelligente ; sa barbe toute blanche indique une nature usée avant le temps ; mais la carrure de sa petite taille témoigne aussi de la vigueur de son tempérament.

Arrivé à la préfecture maritime, Ibrahim a reçu immédiatement les visites de corps, il est allé ensuite faire une promenade en rade avec le préfet maritime, et le soir un grand dîner a eu lieu en son honneur à la préfecture.

Le 28, Ibrahim arrivait à Marseille, où les mêmes honneurs lui étaient rendus. Reschid-Pacha, premier ministre était aussi à Marseille, où il devait s'embarquer sur la frégate à vapeur l'*Asmodée*, mise par le gouvernement à sa disposition. Mais ce personnage arrivera seulement le 1er décembre. Si Ibrahim est encore après-demain à Marseille, ce sera un heureux rapprochement que celui qui remettra en présence le vainqueur de Nézib et le ministre qui par le traité anglo-russe de 1840 lui enleva la Syrie.

Une autre rencontre non moins étrange nous est racontée par une lettre de Gênes. Le 16 novembre, jour de son débarquement dans cette ville, Ibrahim fut invité à la table du roi Charles-Albert avec la famille royale d'Espagne. Le célèbre musulman se trouva placé à côté de Charles V. Le roi de Zumala-Carreguy, qui, lui aussi, fut victime d'une quadruple alliance, adressa à son voisin quelques complimens sur ses faits d'armes. La réponse d'Ibrahim fut remarquable : " La guerre ne se fait plus aujourd'hui avec les armes, mais avec la plume ; " aussi la valeur devient-elle inutile. Pour moi, " je n'aspire plus qu'à prendre la charrue en " rentrant dans mon pays."

Nous croyons, nous, que le nouveau Cincinnatus quitternit encore plus volontiers la charrue le jour où il lui serait donné de prendre sa revanche.

Ibrahim-Pacha est arrivé le 29 novembre à Montpellier, d'où il doit se rendre aux eaux du Vernet. Il a dû assister à une grande revue des troupes de la garnison de Montdellier.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 6 FEVRIER, 1846.

Histoire de la Semaine.

Il faut qu'il y ait une disette de nouvelles bien grande, pour qu'on fasse autant de bruit à propos d'une petite lettre, écrite par l'Adjutant-Général de la Milice, et publiée dans le *Pilot* sans sa permission. Toujours est-il que la publication de cette lettre a fait répandre plus d'encre sur le papier que mainte question d'état : ce qu'il y a de miraculeux, et ce qui intrigue tant la presse anglaise, c'est la manière dont l'éditeur du *Pilot* est venu en possession de la lettre.

En vain ont-ils fait écrire des lettres par Pierre et Jacques, en vain ont-ils bâti des colonnes à perte de vue, en provoquant le journal de donner l'auteur de la fraude, comme ils appellent ça ; tout a été inutile, et à la fin, ils en sont pour les frais d'impression.

Nous l'avons déjà dit, cette lettre par sa teneur, par son style, la forme et le fond, est évidemment un document officiel, destiné au moment même de sa rédaction, à la publicité. Le *Pilot* a bien fait de publier ce document et de faire connaître au peuple de ce pays, que lord Cathcart ne veut prendre aucune responsabilité au sujet de la milice, sans avoir auparavant pris l'avis du parlement.

Savez-vous que la présence du *Pilot* sur la scène politique est une bonne fortune pour la presse anglaise de Montréal. Il lui arrive de temps à autre de se trouver dans un grand embarras, à la pensée d'une absence complette de faits politiques on autres à enrégistrer; alors au lieu de se lamenter de la disette des temps, elle se jette à corps perdu sur le *Pilot*, et il lui suffit d'un mot, d'une lettre, pour enfourcher son cheval de bataille et se lancer dans l'arène.

Le *Pilot*, lui, est comme un gladiateur romain, toujours en train de lutter et prêt au combat. Plus d'un de ses adversaires s'est souvent de ses coups, et a pu regretter d'avoir comptè sans son hote.

Tous les sujets sont épuisés pour le quart-d'heure, la politique, on la laisse dans l'ornière où elle est enfoncée depuis longtemps, en attendant la réunion des chambres. L'époque est encore si éloignée, que les gens commencent seulement aujourd'hui à se rappeler qu'il y a une Chambre d'Assemblée, une représentation, comme un Exécutif et des gens en place, et que chaque année, le peuple a la liberté, s'il se conduit bien, de dire un mot sur les affaires, qui lui sont propres, et de voter les fonds nécessaires pour rétribuer largement tous ces gens inutiles, qui s'occupent de ses affaires, quand ils ont du temps de reste.

On dit que les députés, surtout ceux de l'opposition aiguisent leur épée de combat, pour porter de suite, dès les premiers jours de la session une fameuse botte au ministère actuel, une botte dont il se souviendra longtemps. Mais on dit en même temps que quelques uns de nos honorables veulent faire une vigoureuse défense, et qu'ils se livrent pour cela, non pas à l'escrime, à la gymnastique, au tir au pistolet ; mais à des études approfondies de la constitution anglaise. On peut s'attendre à des cours de droits politique et de morale publique d'un haut intérêt pour tous les sujets de S. M.

Le secrétaire civil, le capitaine Higginson partira-t-il ou ne partira-t-il pas ? Voilà la question que font quelques journaux. On parle du colonel Cathcart, celui qui commandait les dragons stationnés à Chambly il y a quelques années, comme son successeur.

Espérons que cette nouvelle se confirmera, car le colonel Cathcart est un homme, qui dans le court séjour qu'il a fait au pays a su se concilier l'estime et le respect de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître. Son nom a acquis de la popularité dans une grande partie de la province et sa position auprès de son frère le gouverneur actuel, rencontrerait l'approbation générale des canadiens.

Les débats parlementaires dans la prochaine session, vont perdre quelque chose de piquant de récréatif, d'amusant, par l'absence de la chambre du membre actuel de Huron, (le Dr. Dunlop) qui résigne son siège, en faveur de l'honble. M. Cayley, l'inspecteur-général des comptes.

Le Dr. Dunlop est celui que l'on a surnommé le "*Tigre*" qui savait au milieu des orages d'une discussion, se lever et par une sortie tout à fait drolatique, calmer les susceptibilités, ramener le sourire sur les fronts assombris, et aussi faire un bon discours. Ce qui plaisait surtout chez lui, c'est qu'au besoin il pouvait faire taire ce petit membre pour Carleton, qui se nomme "Jimmy Johnson."

M. Johnson qui avait le talent d'être toujours assommant, était insupportable quand le *Tiger* n'était pas à son siège, alors il était toujours sur ses pieds, parlant à tort et à travers, interrompant tout le monde, et criant à tue-tête, à propos de bottes: " à l'ordre, à l'ordre," joignez à ces qualités aimables un *ut* de poitrine bien prononcé ; et vous pouvez croire si on aimait à voir arriver le Dr. Dunlop à sa place en chambre.

La savant docteur échange les honneurs de la députation contre les profits réels, d'une place de commissaire, sur le canal de Lachine.

A part ces on-dits, il n'y a rien dans le monde politique. L'affaire des maisons de jeu est déjà vieille ; a peine si on peut ajouter aux informations déjà acquises, quelques détails donnés par le *Herald* de New-York.

L'arrestation de Ready a eu lieu en cette ville, ainsi que celle du nommé Hanfield, qui tient une maison de jeu à Montréal. On a trouvé sur la personne de Ready et dans ses malles 80 billets de $50 formant $4000. Il avoua sa faute en présence des magistrats. Hanfield tient une maison de jeu à Montréal et une à Québec. C'est dans celle de Montréal que Ready dit avoir perdu en deux nuits £1500!! et que Hanfield le maître de la maison lui conseilla de voler la banque et de s'enfuir.

On trouva sur la personne de Hanfield la somme de $300 en billet de la banque de l'Amérique du Nord.

M. Thomas Pulton, inspecteur de la banque de l'Amérique du Nord, identifia Ready comme ayant été le compteur de cette banque et fit sa déposition. Il dit que Ready a du prendre au moins $20,000. Ready dit avoir joué à Montréal $15,000, et qu'il a pris avant de partir $6000.

Un individu des environs de Park vient d'être, arrêté, qui avait déjà gagné $5000 à Ready et à Hanfield.

Personne plus que nous regrette tout ce scandale, ces vices mis à nus, ces crimes dans notre ville, mais nous devons nous consoler, en pensant que la publicité donnée à ces événements mettra les gens sur leurs gardes et aura l'effet de persuader à nos autorités, qu'il est temps de purger les villes de Montréal et de Québec de tous ces misérables joueurs qui ne vivent que de la ruine des autres.

La question de l'Orégon est de nouveau revenue dans le congrès siégeant à Washinton. La discussion soulevée dans les deux chambres est à peu près de même nature que la première. Faut-il ou non donner notice de cesser l'occupation conjointe.

La *balance des pouvoirs* a aussi été l'objet d'une attention particulière des membres du congrès, M. le général Cass traite un peu sévèrement l'intervention Européens dans son dernier discours.

" Mais quelle est cette *balance de pouvoirs* qui doit franchir l'Atlantique, et venir s'installer dans le Nouveau-Monde ? C'est l'usurpation d'un pouvoir qui a inondé l'Europe de sang, et qui a tenté d'étouffer les premiers germes de la liberté sur toute terre où ils ont surgi; qui a effacé la Pologne de la carte des nations ; qui a donné à la Prusse la moitié de la Saxe, en dépit des prières de ses habitans ; qui a éteint Venise et Gênes ; qui avait attaché la Belgique à la Hollande par des liens qu'une heureuse révolution a brisés : qui a arraché la Norwége au Danemark pour la donner à la Suede ; qui a envoyé une armée française en Espagne et une armée autrichienne en Italie, pour étouffer, dans l'un et l'autre pays, l'esprit de liberté ;—c'est une usurpation de pouvoir qui permet à cinq grandes nations de l'Europe.—elles sont cinq maintenant,—de gouverner, dans le monde, tous ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas résister à leur cupidité et à leur ambition !"

ASSEMBLÉE DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

C'est une noble et divine mission que celle de l'enseignement ; la plus grande et la plus importante, qui soit donnée à l'homme sur la terre, celle de conduire ses frères à leur entrée dans la vie, à travers les ténébreux et sombres passages de l'ignorance jusqu'au domaine éclairé de l'éducation et de l'intelligence.

Il est temps que ceux qui en sont chargés dans ce pays, si humble et si modeste que soit leur position aujourd'hui ; en connaissent la hauteur et travaillent chaque jour à se rendre de plus en plus digne de la belle œuvre qui leur est confiée.

Mais aussi d'un autre côté, le peuple doit savoir, que ceux qui se dévouent à une tâche aussi rude et difficile qu'elle est grande, ont droit à des égards, à des considérations égales à leurs travaux. Les municipalités, commissaires et autres, doivent savoir, que sans une rémunération suffisante, il sera impossible de se procurer des instituteurs capables d'instruire la jeunesse.

A une assemblée de l'Association des Instituteurs du district de Montréal, tenue en la salle de l'Institut Canadien, samedi le 24 janvier 1846.

Monsieur le Président au fauteuil, accompagné de monsieur le Surintendant d'Education.

Après un discours en faveur de l'éducation, prononcé par Mr. François Xavier Valade, Instituteur à Terrebonne.

Proposé par Mr. P. J. Filiatrault, secondé par Mr. C. Laboute.

1o.—Que le discours de Mr. F. X. Valade soit imprimé dans la *Minerve*, la *Revue Canadienne*, et les autres papiers français du pays, pour l'encouragement de l'education en Canada.

Proposé par Mr. F. X. Valade, secondé par Mr. H. C. O'Donohue.

2o.—Que des remerciments soient faits au Surintendant d'Education pour la part active qu'il prend à soutenir de ses avis et de sa présence la présente Association.

Proposé par Mr. Pierre Grenier, secondé par Mr. Ambroise Fréchette.

3o.—Que des remerciments soient faits à l'Institut Canadien pour l'offre qu'il a fait à notre Association d'un local convenable pour nos assemblées périodiques.

Proposé par Mr. A. G. H. White, secondé par Mr. Donat Louprét.

4o.—Que pour faciliter les localités manquant d'Instituteurs, et les Instituteurs manquant d'Ecoles, une correspondance soit tenue par les Instituteurs connaissant des Ecoles vacantes et le Secrétaire correspondant, afin que les Ecoles soient laissées vides le moins longtemps possible, et n'éprouvent pas les retards d'une longue vacance.

Proposé par M. Mr. Paul Rochoi, secondé par Mr. Louis Bolduc.

5o.—Que vu leurs efforts constants à promouvoir l'Education en Canada, les Messieurs suivants soient nommés membres honoraires de l'Association des Instituteurs du district de Montréal, savoir :

Les Honorables A. N. Morin à Montréal, Amable Berthelot à Québec, le Révérend Supérieur des Frères de la Doctrine Chrétienne à Montréal, Mr. le Présicent de l'Institut Canadien à Montréal, Mr. le Président de l'Asociation des Instituteurs du district de Québec, à Québec, Mr. le Secrétaire correspondant de l'Institut Canadien à Montréal, Mr. le Secrétaire correspondant de l'Association des Instituteurs du district de Québec, à Québec.

Proposé par Mr. Joseph Blais, secondé par Mr. James McElhame.

6o.—Que l'Association est remplise d'esprit de gratitude envers le Surintendant d'Education pour les livres qu'il a donné à la dite Association.

Proposé par Mr. Honoré Fortier, secondé par Mr. Louis Lachapelle.

7o.—Que pour obtenir un Bureau d'Examinateurs, comme l'a exprimé la seconde assemblée des Instituteurs du district de Montréal, dans sa quatrième résolution, et aussi obtenir de la législature du pays, que les écoles reçoivent gratis quelques journaux, afin d'accoutumer les écoliers à s'attacher à la lecture, source certaine de lumière, les Messieurs suivants soient nommés pour préparer des pétitions au prochain Parlement, pour l'obtention des dites demandes, savoir :

MM. F. X. Valade, P. J. Filiatrault, et Ambroise Fréchette.

Proposé par Mr. Léon Aubin, secondé par Mr. Prospère Maillard.

8o.—Que les Messieurs suivants préparent un code pour l'Association des Instituteurs du district de Montréal, pour être discuté à la prochaine assemblée, savoir :

MM. J. C. Laboute, P. Kenneur, et Clément Burck.

Proposé par Mr. F. X. Valade, secondé par Mr. Louis Bolduc.

9o.—Que les remerciments de l'assemblée soient offerts à Mr. le Président, pour l'impartialité habile, qu'il a montrée à l'assemblée, ainsi qu'au Secrétaire correspondant, remplissant les devoirs de Secrétaire archiviste, en l'absence de ce dernier.

(Signé) LEON KIROUAC, *Président.*
J. E. LABONTE, *Secrétaire.*

Montréal, 24 janvier 1846.

CONCERT DE MM. BERLYN ET VAN-MAANEN, SALLE DES ODD-FELLOWS, GRANDE RUE ST. JACQUES, SAMEDI SOIR.

C'est demain soir qu'a lieu le second concert de MM. Berlyn et Van-Maanen. Toutes nos belles dames doivent se rappeler que le tiers de la recette est pour les pauvres. Qui refusérait de secourir les pauvres au milieu de l'hiver ? Surtout quand on peut le faire en passant un agréable soirée.

La Cour Criminelle continue ses travaux. Il n'y a encore aucun procès remarquable. Le Grand Jury a trouvé acte d'accusation contre le meurtrier du fameux O'Rourke, assassiné sur les bords de l'Ottawa, l'année dernière. Le Procès de Mercure, pour Incendie du Palais de Justice, est fixé au commencement de la semaine prochaine.

Une lecture " Sur le pain et l'eau " doit être donnée en langue française samedi prochain, au salon de la société d'Histoire Naturelle, petite rue St. Jacques No. 10. Un sujet plus intéressant ne peut se présenter à notre considération ; quoique les gens aiment guère à être mis " au pain et à l'eau," il n'en est pas moins vrai, qu'ils ne peuvent s'en passer, et que de toutes les privations, celle du pain et de l'eau, est la plus grande.

Une autre considération qui doit attirer le public à la lecture de samedi soir, c'est la réputation du lecteur : M. de Rottermund est un chimiste distingué, déjà avantageusement connu du public canadien, et qui, nous en sommes sûr, traitera son sujet avec tout le talent qu'on lui connaît. Entrée gratuite.

ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

La 1ère livraison (pour février) de cette publication, sortira mercredi prochain, le 11 du courant. Nous sommes un peu en retard ; mais nous espérons qu'on nous pardonnera, en songeant que dans un établissement nouvellement organisé, on est quelquefois attaqué malgré soi. Une autre apologie que nous offrons à nos lecteurs, c'est qu'ils ne perdent rien pour attendre.

Nous accusons réception de l'Essai lu devant le Club Shakespeare, de cette ville, par Edmond A. Meredith, écr., sur la question de l'Oregon ; ce sujet est si plein d'actualité et d'intérêt pour tout le monde, que nous remercions l'auteur pour la copie qu'il nous a envoyée. Elle sera l'objet de notre attention dans un numéro subséquent.

LA PREMIERE LIVRAISON DE LA REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

Le tirage de cette livraison étant presqu'entièrement épuisé, nous prions nos agents et correspondants par toute la province, de vouloir nous renvoyer sans délai, les copies de cette livraison, qu'ils peuvent avoir entre les mains, afin de limiter une seconde impression de l'ouvrage, si c'est impossible de l'éviter.

LA GUIRLANDE LITTERAIRE POUR FEVRIER.

Nous avons devant nous ce numéros de la *Guirlande Littéraire*. Cette publication dont le succès est permanent et qui a obtenu une si grande circulation parmi nos compatriotes d'origine anglaise, est vraiment digne de sa popularité. Les matières, la plupart originales et écrites dans le pays, font honneur à la littérature canadienne. Le choix est fait avec goût et discernement ; chaque livraison contient une gravure et un morceau de musique et sous ce dernier rapport comme sous tous les autres, cette dernière livraison n'est inférieure à aucune autre. Quant à la partie typographique de l'ouvrage, il suffit de dire que MM. Lovell et Gibson, de la rue St. Nicolas, en sont les éditeurs, pour dire que c'est une œuvre parfaite. Les familles canadiennes ne peuvent faire choix d'une publication plus intéressante, si elles veulent cultiver la littérature anglaise.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.—Les comtés anglais, généralement, et quelques comtés français ou mixtes du district de Montréal, ont organisé des sociétés d'agriculture au mois de juin dernier, afin de profiter des dispositions de l'acte de la dernière session de la législature qui accorde à chaque société d'agriculture de comté du Bas-Canada une somme triple du montant des souscriptions de ses membres payant au moins une piastre de souscription annuelle, et ce jusques à concurrence de la somme de £150 pour chaque comté ; ce qui aurait fait £1650 pour le district de Québec, (non compris celui de Gaspé) ; mais nous croyons qu'il n'a été organisé aucune société d'agriculture dans ce district ; ce qui est dû sans doute, au moins en partie, à ce que dans le mois de juin époque où les premières élections devaient avoir lieu, la loi n'y était pas connue. Nous voyons avec un plaisir par un avis public qui se trouve aujourd'hui dans nos colones, que le comté de Bellechasse doit s'assembler à Saint-Vallier le 16 du mois prochain pour organiser une société, afin de pouvoir profiter de la libéralité parlementaire ; et nous espérons que cet exemple sera suivi par les autres comtés. C'est dans le mois de février que les élections d'Officiers de ces sociétés, par les souscripteurs d'une piastre ou plus, devront se faire à l'avenir.—*Canadien.*

Un cultivateur canadien vient de vendre une terre venant d'aïeux qui l'ont possédée depuis l'établissement du pays ; par malheur il n'est pas le seul. Il a même vendu plus cher qu'un grand nombre de compatriotes, qui se défont de leurs terres à des prix qui font le sujet des railleries d'étrangers qui ne les paient qu'à même une partie du produit de leur culture, vivent avec leurs familles sur le reste et s'enrichissent.

Une partie des réflexions d'un des correspondans de l'*Aurore*, à propos de cette vente, nous paraissent d'une trop grande importance pour n'en pas faire de suite part à nos lecteurs.

Nous conservons plusieurs traits du caractère et des qualités de la nation dont nous tirons notre origine. On doit regretter sans doute amèrement que nos compatriotes n'aient pas conservé pour la propriété territoriale l'attachement profond si général en France, remarquable en particulier chez l'habitant de la campagne.

Au moyen d'une économie très commune chez le cultivateur il trouve là généralement le moyen d'acheter quelques portions de terres et ne vend que très rarement. La possession dès lors se perpétue dans les familles. Il en résulte aussi qu'à très peu d'exceptions près le nombre des cultivateurs propriétaires est plus grand dans ce royaume que dans le reste de l'Europe. A ce sujet rien de plus frappant que la grande fortune faite pendant le dernier siècle par des spéculateurs associés pour acheter les grandes propriétés rurales mises en vente dans le royaume et les revendre en les divisant par lots pour les mettre à portée d'être acquises par les cultivateurs. Ces spéculateurs n'auraient pas toujours retiré leurs mises en revendant les terres en bloc, tandis que par cette espèce de vente en détail, ils ont fait d'immenses profits.

Rien n'offre un contraste plus frappant que la facilité misérable avec lequelle de nos Cultivateurs se défont de terres des plus fertiles de l'Amérique et des mieux placées comme on peut le voir en particulier par ce qui se passe dans l'Ile de Montréal.

A peine avons nous cependant des Sociétés pour accélérer les progrès de l'Agriculture, tandis que ses succès favoriseraient le développement de l'Industrie même de tous les genres de talents.

Sous le rapport de la richesse qui ne gagnerait pas le Commerce à voir qu'adrupler, comme la chose pourrait se faire en peut d'années, les produits du sol et de l'économie Rurale.

Il n'en faudrait pas d'avantage pour accroître dans la même proportion la circulation des capitaux, l'accroissement des affaires et des profits du marchand comme du Négociant, de toutes les classes de la Société.

Nous croyons ces considérations bien dignes de l'économiste politique.—*Aurore.*

DÉCÈS.

A St. Hyacinthe le 26 Janvier dernier, Jos. Isaac Marchessault, Ecuyer, ancien Capitaine, âgé de 63 ans.

Ce respectable citoyen, victime d'une maladie de 29 mois et des plus accablante, souffrit avec cette résignation qu'un vertueux chrétien trouve toujours au pied de la croix.

En santé, il fut la joie de ses amis, le protecteur du pauvre, l'appui de l'orphelin et l'ami de son pays : en maladie, oubliant ses souffrances, Dieu seul captivait son esprit ; et mort, c'est une perte vivement regrettée par tous ceux qui le connurent.

Il fut inhumé dans l'Eglise de sa paroisse le 29 du même mois ; et le convoi qui suivit ses reste atteste plus énergiquement qu'on ne saurait le dire, le respect et l'estime publique dont il jouissait.—*Communiqué.*

PAR JOHN LEEMING,

VENTE DE

Thés, Riz, Café, Tabac, Sucre, etc.

AUX magasins de Messieurs J. B. SMITH & Cie., LUNDI prochain, le 11 du courant, seront vendus, pour clore divers Comptes, savoir :

300 caisses et demie caisses Thé Twankay
113 demie do Thé Hyson Twankay
23 demie do do Thé Hyson, Supérieure
16 caisses do do do do
100 do et demie Thé Country & Province Young Hyson
25 demie do Thé "Yuckling" Chop Young Hyson, très supérieur
120 boites do Young Hyson
20 caisses do Hyson Skin
15 do do Pouchong et Congou
10 tierces Riz Nouveau
30 sacs Café de Laguayra
100 barils Café Grillé
130 boites Tabac Cavendish
60 quarts do en Torquettes
140 boites do Nail Rod
7 do do Honey Dew (Round Lump)
20 boucauts Cassonade
10 do Sucre Blanc de Londres et de Liverpool
30 tonnes Mélasse
10 do Eau-de-Vie Supérieur
12 quartauts do do
200 boites Raisins Muscat sur Couches
20 barils Amandes à écailles tendres
700 douz. Balais de Bâd-d'Inde
100 boites Poire Moulu
200 do Savon d'Odeur
20 do Savon Castile
25 do Macaroni
50 do Chandelles de Spermaceti
150 douz. Seaux
30 quarts Perlasse Raffinée
50 quartauts Vinaigre
35 jarres Tabac à Priser supérieur
30 boites Sucre Candy, en Roche
25 do Ecorces d'Orange Confites
10 do Pepper Sauce
15 caisses Gingembre en Conserve
—Et autres articles,—

La Vente à UNE heure précise.

JOHN LEEMING.

Montréal, 6 février, 1846.

VENTE PAR ENCAN.

Par J. D. Bernard.

VENTE DE

Liqueurs, Epiceries, &c.

AUX Magasins du Soussigné, LUNDI prochain le 9 du courant, sera offert en Vente, par Encan Public,

UN assortiment étendu de LIQUEURS, EPICERIES, etc. particularités du quel seront données dans une prochaine annonce.

—AUSSI,—

60 quarts Huile de Loup-Marin
6 do do de Mourne
100 quintaux Morue Sèche de Table, mis en lots de 8 et 9 quint. chaque
60 draffs Grande Morue Verte
60 barils Harengs du Nord, No. 1
25 do Huîtres de Caraquette
30 tinettes Homards Marinés
—Conditions Faciles.—

La Vente à UNE heure.

J. D. BERNARD.

Montréal, février, 1846.

A LOUER

LE haut de cette Maison avantageusement située dans la rue St. Gabriel au No. 31, Vis avis l'Hôtel du Canada, cette partie de maison peut convenir à une famille, ou à des hommes de profession pour Bureaux. S'adresser au propriétaire.

LEWIS T. DRUMMOND,
Rue Craig

Montréal, 6 Février, 1846.